

Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 06 septembre 2022

Procès-verbal de la 09^{ème} séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 30 août 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 6 septembre 2022, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : Mrs D. COUSINEY, F. DAULON, D. BILLION, T. LORRIOT, E. MACEDO et Mmes A. LECOEUVRE, M. DUBERGEY, L. BEYNEIX, M. CREPEAU, S. LABAT-DUBOIS lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absentes excusées : Mmes M. BAISSAS et D. BENNAMIAS (pouvoir donné à F. DAULON)

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal a désigné Madame Sophie LABAT-DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

Point 1 : Voirie communale

Monsieur le Maire nous informe que les travaux au chemin des sables sont en cours, les bas-côtés restent à faire et vont être compactés, les cailloux vont être enlevés et la signalisation sera posée le jeudi 08.09.2022. La zone sera limitée à 30km/heure à partir de lundi et des contrôles de Gendarmerie seront réalisés pour plus de sécurité. Cette limitation de vitesse sera signalée au sol.

Au niveau du garage, pas de passage pour les piétons possible du fait d'un mur en pierre, le propriétaire nous laisse intervenir comme bon nous semble afin d'obtenir 1,40m de trottoir.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité et réfléchit à une inauguration pour cette voie.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 10	CONTRE : 00
Procurations : 01	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

Point 2 : Eclairage public au chemin des Sables

Monsieur Fabrice DAULON informe avoir eu au téléphone le SDEEG et a pris rendez-vous avec eux le 20.09.2022.

La commune est dorénavant 100% LED, il faudra prévoir le rajout d'un lampadaire au niveau du bac de rétention.

Des riverains nous ont signalé à plusieurs reprises que des lampadaires ne fonctionnaient pas. Nous avons informé notre prestataire qui prenait du temps pour nous donner des réponses. Il s'agissait en réalité de lampadaires qui s'éteignent normalement à minuit et qui se rallument le matin à 6h pour des questions d'économie d'énergie. Il n'y a donc aucun dysfonctionnement. Ce système est mis en place au niveau du Collège ainsi que sur les spots de devant la mairie.

Après avoir délibéré, les membres présents sont favorables à la mise en place d'un lampadaire au niveau du bac de rétention.

☑ VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 10	CONTRE : 00
Procurations : 01	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

Point 3 : Bar

Monsieur le Maire remercie la commission et l'association A2PMP pour leur implication. Fin septembre aura lieu une réunion sur le devenir du bar.

Il est prévu qu'un passage piéton soit dessiné face à la Mairie pour accéder au bar en toute sécurité.

Ce dernier sera ouvert pour la fête du village : 09, 10 et 11 septembre 2022. Un pot sera offert par la municipalité le dimanche midi au bar.

Point 4 : Travaux d'aménagement de l'atelier municipal

L'avancée des travaux des ateliers municipaux suit son cours, les plis ont été ouverts, le choix des artisans a également été fait.

Point 5 : Maison médicale

M. Daulon précise que le téléphone va bientôt être posé à l'Algeco du cabinet médical, la société devait passer. Les infirmiers et le médecin ont fait le transfert de leurs lignes respectives vers la maison médicale.

Mme Lecoivre nous informe avoir contacté des sérigraphes pour la signalisation de cette maison médical.

Quant à l'ARS, un avis favorable est à venir. Mais la commune de St Pierre d'Aurillac ayant également déposé un dossier de projet batimentaire à la Région, M. Lorriot suggère donc de faire appel à un architecte après discussion avec la Région. M. Daulon se charge donc d'envoyer les courriers aux 5 architectes afin d'avoir leurs devis et plans selon notre cahier des charges pour novembre 2022.

Il faudra ensuite organiser une réunion avec les financeurs potentiels (Région, Département, Europe, élus, etc.).

Point 6 : Ecole : banc, cabanon et préau

M. Daulon nous précise que la directrice de l'école n'est pas favorable à l'agrandissement de la cour de récréation de l'école.

Concernant le préau, il faut relancer M. Billa, architecte. Le premier devis s'élevait à 28.000€ en avril 2022.

Pour la clôture, nous pensons demander un devis à l'entreprise Carnelos car le premier devis en notre possession nous semble trop onéreux.

L'école demande à la Mairie s'il est possible d'avoir un cabanon fermé et abrité pour les vélos et un banc.

Le devis pour l'abri en bois de 9m² (avec un délai de 6 mois) est de 983€ TTC, la table et ses bancs couteraient 1.400€.

Vote pour le cabanon : le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'achat du cabanon.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 11
Présents : 10	CONTRE : 00
Procurations : 01	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

Vote pour la table et ses bancs :

- POUR : Mme Dubergey, Mme Beyneix, M. Billion, Mme Lecoeuvre, M. Cousiney.
- CONTRE : M. Macedo
- ABSTENTION : Mme Crépeau, M. Daulon, Mme Bennamias, Mme Labat-Dubois, M. Lorriot

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 05
Présents : 10	CONTRE : 01
Procurations : 01	ABSTENTION : 05
Pris part au vote : 11	TOTAL : 11

Point 6 : DIA

Les terrains de M. Chevalier sont prévus en équipement sportif de secteur public. Or la Mairie a reçu une DIA pour l'acquérir à 600.000€ et en faire des terrains à bâtir.

M. Billion souhaite une estimation de ce terrain afin d'être prêts à préempter.

Loan Bentejac de la CDC s'engage à nous faire un courrier pour signaler que ce terrain reste bien en terrain à usage public sur le PLUI et donc à reconnaître l'erreur qui a été faite.

Mme Crépeau suggère de faire un courrier officiel pour faire accélérer la procédure.

Le terrain est actuellement en public sur le PLU or le PLUI ne sera validé qu'en janvier 2023, il n'a donc pas de raison d'être dans cette DIA.

Point 7 : Questions diverses

☞ Le robinet de l'évier du bar : M. Cosson propose de le remplacer pour 95€.

☞ Le cumulus du bar de 20L : 863,50€ TTC, le Conseil Municipal est contre.

☞ La chaudière du bar : elle fonctionne très bien, il faut mettre du fioul pour avoir de l'eau chaude ponctuellement plutôt que de remplacer le cumulus. Le Conseil Municipal valide.

☞ Les travaux à la Mairie sont terminés.

☞ Un devis a été demandé par M. Billion pour nettoyer les vitres de la salle des fêtes, le Conseil Municipal trouve trop cher et suggère d'en demander d'autres.

☞ Cour de l'école : Mme Labat-Dubois demande quand les trous seront faits pour la plantation des deux arbres dans la cour de récréation de l'école ; M. Macedo se propose de venir les faire durant les vacances de la Toussaint.

☞ Mme Labat-Dubois demande également à ce que le parterre de « fleurs » situé devant la Crèche des Doudous soit nettoyé, il est l'un des rares à être très sale or il y a pas mal de passage devant.

☞ M. Lorriot informe qu'à l'avenir au niveau du SICTOM, il n'y aura plus qu'un passage de ramasse des ordures ménagères par semaines mais une collecte de déchets jaunes sera faite toutes les deux semaines pour



compenser et inciter les citoyens à trier leurs déchets.

☞ Un devis de climatisation de la Mairie et d'une salle de classe va être demandé.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H27, l'ordre du jour étant épuisé.

◇ ◇ ◇

Monsieur Didier COUSINEY,
Le Maire

Madame Sophie LABAT-DUBOIS,
Secrétaire de séance